

Annexe au compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 30 mai 2016

--°°--

29 Interpellation de Mesdames Fabienne KELLER et Laurence VATON : Pollution des sols : un manque d'information face aux risques sanitaires.

Monsieur le Maire,

Il y a quelques jours à peine les jardiniers du Heyritz ont ouvert un courrier à l'entête de la Ville et découvert la présence de plomb et d'hydrocarbures dans les sols de leurs jardins familiaux. A tel point que cette pollution ne vous laisse, semble-t-il, d'autre choix que de fermer définitivement les 28 parcelles concernées compte tenu des risques sanitaires encourus par leurs occupants.

A l'occasion de ces révélations, certaines inquiétudes ne manquent pas de ressurgir quant à l'état des sols à Strasbourg et sur les risques encourus par ceux qui y résident ou les fréquentent régulièrement.

41 sites de notre Ville seraient concernés si l'on en croit les données fournies par l'association Robin des Bois dans son Atlas de la France Toxique. Car malheureusement aucune indication officielle n'est donnée de la part de la collectivité et aucun résultat n'apparaît lorsqu'une recherche à ce sujet est effectuée sur son site internet. Cette absence d'information municipale et de source fiable est d'autant plus étonnante que plusieurs millions d'euros ont été dépensés ces dernières années en campagne de sondage et de dépollution par la Ville de Strasbourg.

Et pourtant, comme pour la pollution de l'air, le nombre de Strasbourgeois potentiellement concernés par la pollution des sols est loin d'être anodin. Les centaines d'habitants du futur quartier Danube résideront sur un sol longtemps souillé par du goudron, du mercure, du plomb ou encore de l'arsenic. Un sol qui, malgré les millions d'euros investis, « ne pourra jamais être dépollué à 100% » selon les mots de votre adjoint dans un article de presse du 30 juin 2013. Si tous les futurs résidents le savent aujourd'hui, qu'en sera-t-il d'ici quelques années ? Des mesures sur le long terme sont-elles prévues pour suivre l'évolution de la concentration et de la nature des résidus

restants dans le sol ? Et comment les habitants pourront-ils prendre connaissance de celles-ci ?

La stupéfaction puis les réticences des occupants à quitter les 28 jardins familiaux concernés malgré les dangers sanitaires qu'ils encourent démontre aujourd'hui la nécessité d'informer de manière objective et dans le temps la population sur l'état des sols ainsi que sur la nature et la quantité des polluants qu'ils peuvent contenir.

Au regard de ce constat, je vous propose, Monsieur le Maire, qu'une cartographie interactive puisse être élaborée par les services de la Ville avant d'être mise en ligne sur le site Internet afin d'offrir à chaque Strasbourgeois la possibilité de s'informer sur la nature du sol où il pose quotidiennement ses pieds.

Réponse de M. HERRMANN

Mesdames, à la lueur de la situation rencontrée sur les jardins du Heyritz et parue dans la presse, vous m'interrogez sur sa gestion des sols pollués et me demandez par ailleurs que la population puisse être informée de manière objective sur l'état des sols de notre Ville.

C'est bien volontiers que l'on peut vous apporter des réponses. Mais de ce point de vue vous avez, Madame Vaton, raison, la planète a été bien abimée, chez nous comme ailleurs. Et il nous faut maintenant nous lancer dans une action réparatrice, ici et ailleurs.

Comme vous le savez, la question des sols et sites pollués est complexe, technique. L'approche méthodologique en matière de gestion des sites et sols pollués a d'ailleurs été véritablement établie au niveau national à partir de 2007. Donc c'est relativement récent.

Au-delà des engagements pris par la collectivité en matière de dépollution d'anciennes friches en vue de leur requalification, la ville de Strasbourg s'est aussi intéressée depuis 2008 aux anomalies environnementales observées dans certains de ses jardins familiaux, en étudiant les différents milieux. En disant cela, j'évoque le sol, l'eau et les productions potagères.

Ainsi, suite à des signalements d'usagers ou des recherches environnementales dans le cadre de projets d'extension, la collectivité s'est mobilisée sur la fonction des jardins familiaux, un usage – comparativement à la fonction d'habitat – d'autant plus sensible qu'il peut favoriser plusieurs expositions aux contaminants par ingestion des productions potagères, contact cutané ou inhalation.

Dans ce cadre, la collectivité en sa qualité de propriétaire mais aussi d'autorité visant à garantir la salubrité publique, n'a pas manqué de prendre les mesures sanitaires qui s'imposent. Nous avons fait preuve d'engagement et de responsabilité vis-à-vis des

usagers de ces sites, en prenant lorsqu'il le fallait les décisions difficiles affectant tout particulièrement les jardiniers comme :

- l'interdiction de l'utilisation de l'eau de la nappe phréatique à des fins d'arrosage,
- ou la limitation de la consommation de légumes feuilles

Ces mesures ont été expliquées et notifiées par voie d'arrêté municipal aux locataires et aux nouveaux venus. Elles sont généralement affichées sur site.

Parallèlement, et à chaque fois que cela a été possible, la Ville s'est employée à financer et mettre en œuvre des solutions correctives sur les lotissements, en procédant par exemple à l'installation d'un réseau d'adduction publique, voire quand la situation le permet, au remplacement des terres polluées. Elle a aussi veillé à informer de ce contexte de pollution les résidents privés dont les propriétés sont situées à proximité immédiate des parcelles municipales.

Au sujet des 28 parcelles de jardins familiaux du Heyritz, il faut préciser qu'elles ne figuraient pas dans le projet de réaménagement du Parc du Heyritz. Elles ont toutefois fait l'objet d'investigations environnementales à partir de 2011 suite aux résultats obtenus sur le périmètre du Parc du Heyritz. Différentes études ont été menées par processus itératif sur les milieux sols, eau de la nappe phréatique et les légumes.

Si la nappe phréatique ne présente pas d'anomalie environnementale, l'analyse des fruits et légumes menée lors de 2 campagnes successives, a mis en évidence le transfert de certains polluants, à des teneurs supérieures aux référentiels sanitaires.

Dès lors, après examen de différents scénarios, tant dans leurs composantes financières que techniques, il a été décidé de procéder à la fermeture de ces jardins, pour garantir la santé des jardiniers et de leur famille ou de ceux qui consomment évidemment les fruits et légumes.

Croyez bien que nous avons conscience de l'impact social de cette décision, raison pour laquelle Christel KOHLER s'est rendue à la rencontre de ces jardiniers et a accepté que l'occupation des parcelles puisse perdurer mais sans consommation potagère, et ce, jusqu'à la fin de la saison.

J'aimerais revenir plus largement sur le contexte strasbourgeois et la politique générale de la collectivité, menée en matière de sites et sols pollués.

Pour enrichir sa connaissance du territoire, la collectivité s'appuie sur un système de surveillance national, engagé depuis plusieurs années déjà par le Ministère de l'Environnement : l'inventaire BASOL, qui recense les sites pollués par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics.

Cette base de données inventorie plus de 4000 sites en France dont 41 sur le territoire de l'Eurométropole et 23 sur le ban communal de Strasbourg. C'est de cet inventaire que sont issus les sites cités par le récent Atlas de l'association Robin des Bois que vous aviez en main à l'instant.

Le second inventaire, dénommé BASIAS et géré par le BRGM regroupe les anciens sites industriels et d'activités de service susceptibles d'abriter des installations ou sols le cas échéant, pollués.

Cette base de données, construite essentiellement à partir d'archives, compte 6035 sites dans le Bas-Rhin et 1776 sur l'Eurométropole. Elle a pour objectif de reconstituer l'histoire industrielle d'un territoire et d'alerter les gestionnaires et maîtres d'ouvrage sur la nécessité d'appréhender la question environnementale avant tout aménagement ou changement d'usage.

Ces données BASOL et BASIAS sont librement consultables par le public, notamment sur leurs sites internet respectifs.

Sur le territoire de l'Eurométropole, ce système de surveillance a été enrichi des données du Conseil départemental relatives aux sites historiques de décharges et d'anciennes stations-services.

J'ajoute que l'Eurométropole va s'engager dans la réalisation d'un inventaire historique urbain à l'échelle de l'ensemble du territoire eurométropolitain. Cela a été décidé tout à fait récemment à l'occasion d'un débat à la conférence des Maires, en particulier. Cet important travail va s'étendre sur la période 2016 – 2020 et permettra de parfaire l'état actuel des connaissances en matière de sites et sols pollués sur notre territoire.

Attachons nous à évoquer ce qui a été identifié quantitativement sur le territoire :

- 117 zones plus ou moins polluées sont aujourd'hui identifiées ; plusieurs de ces sites sont en cours d'évaluation, en cours de travaux et 11 d'entre eux font l'objet d'une surveillance des eaux souterraines ; l'exercice est complété par la mise en œuvre de mesures de gestion et de prévention en vue d'assurer la santé de la population et la préservation de l'environnement ;
- l'existence de 211 sites de remblais, liés aux étapes successives du développement de la Ville et largement utilisés pour lutter contre les inondations ou combler d'anciens canaux d'assainissement. D'origine inconnue, une attention particulière en amont de toute opération d'aménagement leur est apportée en raison de leur caractère potentiellement pollué ;
- à cela s'ajoute 59 secteurs où la nappe phréatique est impactée par des polluants avérés. Comme vous le savez, la nappe phréatique – de par sa faible profondeur – est particulièrement vulnérable aux pollutions, dont il convient de préciser qu'elles s'étendent sur de grandes distances, particulièrement à Strasbourg. Sur ce point, l'Observatoire de la nappe de l'Eurométropole suit depuis 1997 ces panaches de pollution résiduelle et constate leur lente résorption. Ces pollutions appellent parfois la mise en place de restriction d'usage des eaux souterraines : tel est le cas dans les jardins familiaux des secteurs du port aux pétroles, de l'Elsau ou plus récemment à Saint Gall où des arrêtés municipaux formalisent ces mesures de protection vis-à-vis de la population.

En complément de ces démarches de repérage et d'identification, l'Eurométropole veille à introduire ces inventaires dans les documents d'urbanisme.

En effet, l'ensemble des données BASIAS et BASOL sont retranscrites dans la carte « Etat des connaissances sur la qualité environnementale des sols » du PLUI de l'Eurométropole.

Par ailleurs, ces enjeux sont introduits au règlement graphique du PLU et notamment dans le « plan risque » où figurent des secteurs de restrictions d'usage adaptées à chaque site.

Dans le cadre de l'instruction des permis de construire, lorsque la situation l'exige, des travaux de dépollution sont réalisés et des prescriptions spéciales sont introduites pour préserver, là encore, la santé des habitants face à la pollution résiduelle.

Cela se traduit par des restrictions d'usage voire des servitudes, reportées aux registres des hypothèques, et si besoin dans les documents d'urbanisme. Autant de mesures qui ne permettront pas à un futur acquéreur de modifier les usages sans mener des études et travaux nécessaires.

Pour garantir dans le temps que l'usage du site sera compatible avec son état ou que la surveillance nécessaire sera bien effectuée, il est par ailleurs demandé de porter à la connaissance du public les risques potentiels du site et d'en garder la mémoire.

A noter enfin que si la démarche s'avérait insuffisante ou mal appréhendée par le porteur du projet, le permis de construire peut, à tout moment, être refusé.

Vous nous interrogez ensuite sur la situation du futur quartier Danube :

Après la dépollution effectuée par Gaz de France (2,3 Million d'euros) sous le contrôle de la DREAL jusqu'à fin 2001, de nombreuses études ont été menées depuis, et une dépollution complémentaire (un peu moins de 900 000 €) a été réalisée par la SERS, sous la supervision du BRGM mandaté par l'Eurométropole.

Ainsi des mesures constructives proportionnées et adaptées à la pollution résiduelle de chaque îlot seront mises en œuvre par les constructeurs, essentiellement pour supprimer tout risque de transfert de la pollution résiduelle. Cela du sol vers l'intérieur des bâtiments par passage de l'air du sol à travers le béton.

Ce risque qualifié de très faible par les experts ne nécessite pas de surveillance à long terme sauf sur deux îlots qui feront l'objet de vérification de la qualité de l'air des sous-sol et des rez-de-chaussée lors de la réalisation du bâtiment et pendant deux à quatre années en fonction des situations respectives.

Parallèlement, la surveillance de la qualité de la nappe se poursuivra aussi longtemps que nécessaire.

Ces résultats pourront bien sûr être communiqués par la SERS aux habitants qui le souhaiteront.

Pour finir, je voudrais m'arrêter sur la célèbre maxime de Paracelse qui nous rappelle que c'est la dose qui fait le poison.

Un retour à l'état naturel n'est que très rarement possible. Un impact résiduel sur les sols persistant pratiquement toujours.

En effet, ce n'est pas tant la pollution qui est problématique, mais bien son impact, potentiel, avéré, sur l'homme et sur l'environnement, en lien avec l'usage d'un site.

Cette approche est celle désormais arrêtée par la quasi-totalité des pays de l'Union Européenne.

C'est bien cette stratégie qui est retenue par la ville de Strasbourg, en lien avec le concours des services de l'Eurométropole.

Cette réponse est suivie d'un échange.

**30 Interpellation de Monsieur Jean-Philippe MAURER :
Conseil municipal Strasbourg-Kehl : une annulation injustifiée ?**

Monsieur le Maire,

Vous aviez informé l'ensemble des Conseillers municipaux, par courrier du 28 décembre 2015, que la réunion du Conseil Municipal commun entre Strasbourg et Kehl, se tiendra le lundi 9 mai 2016.

Vous précisiez que la communication de cette information, dès la fin de l'année 2015, devait nous permettre, je cite, « de prendre date dans notre agenda », et que l'ordre du jour et les documents de séance nous parviendraient début mai 2016.

Or, à défaut d'ordre du jour et de documents, demandé d'ailleurs avec insistance par nos collaborateurs, nous avons reçu quelques jours avant le 9 mai de cette année, un message nous indiquant que cette réunion commune aux deux Conseils municipaux était reportée à début juillet 2016.

Pouvez-vous nous indiquer les raisons qui ont nécessité l'annulation de la séance du 9 mai 2016 et son report au début du mois de juillet 2016, ainsi que les points que vous aviez prévu de présenter à la séance initialement prévue le 9 mai.

Je vous remercie des éléments de réponse que vous pourrez nous apporter pour en informer les élu(e)s.

Réponse de Mme RAFIK EL MRINI

Monsieur le Conseiller, cher-es Collègues,

Tout d'abord, il est très important pour moi de rappeler que la coopération transfrontalière entre Strasbourg et Kehl est au cœur de notre politique municipale. Elle constitue un remarquable atout pour nos deux villes ainsi que pour le projet européen.